

## **Rentrée 2020 : des inquiétudes et pas que des inquiétudes sanitaires**

Septembre 2020 : les établissements scolaires vont rouvrir et les cours en présentiel vont reprendre a priori en classe complète, les instructions ministérielles n'imposant pas des mesures de distanciation. Professeurs et élèves porteront des masques et ce retour à un enseignement dans l'enceinte des établissements, classe entière, se rapprochera de la normalité après 5 mois et demi de continuité pédagogique en grande partie hors des murs. Si on écoute le ministère, le pourcentage d'élèves décrocheurs est inférieur à 10%. Mais quel est le pourcentage d'élèves ayant suivi 100% des cours et travaux qui leur ont été proposés ?

Nous ne sommes pas en mesure de le calculer mais suite à l'annulation des examens et du fait que les notes du confinement ne pouvaient être prises en compte, les ardeurs de nos élèves se sont vite dissipées et on a bien vu les limites de leur motivation scolaire : assiduité des cours en ligne non régulière surtout lorsque le cours se déroule selon l'emploi du temps à 8 heures ou connexion au cours effective mais l'élève n'est pas présent devant son ordinateur lorsque le professeur l'interroge, devoirs non rendus ou même devoirs pour plusieurs élèves, vidéos youtube de l'enseignant non visionnées... Voici ce que nos collègues nous ont rapporté lorsque les problèmes liés à leurs équipements ou à leurs connexions étaient résolus. Même si officiellement la Depp qui a enquêté, affirme que 90 % des collègues du secondaire ont eu des contacts avec leurs élèves, cela ne signifie en rien que nos élèves ont été assidus malgré les moyens déployés par les enseignants !

Nous ne pouvons qu'être inquiets sur le niveau réel des élèves même si le ministère propose des évaluations nationales pour le mesurer ou plutôt des «outils d'évaluation particulièrement renforcés pour la rentrée» dixit JM Blanquer.

En ce qui concerne les professeurs, il a fallu qu'ils adaptent leur enseignement aux circonstances avec des outils plus ou moins performants et leur propre matériel informatique pas toujours efficient. Certains ont découvert tout seuls des outils numériques pédagogiques. On ne peut que regretter

### Éditorial

1-2 Rentrée 2020: des inquiétudes et pas que des inquiétudes sanitaires

### Nos positions

3-4- Année scolaire 2020-2021  
5-6-7 Réforme du lycée (E3C)  
10-11 Bilan d'activité de JM Blanquer  
12 HSA  
14-15 Apports de l'EMC sur les compétences des élèves  
15-16-17 Enseignement des langues  
18 Enquête OCDE: les jeunes face au monde du travail

### Informations

4 20 500 places supplémentaires de formation des jeunes  
8 Enquête IFE sur le confinement  
9 Formation des enseignants  
12-13 Insertion professionnelle des titulaires de CAP  
13 Evaluation du chef d'oeuvre au BAC PRO  
19 A lire au BO

## EDITORIAL (SUITE)

que le mois de juin n'ait pas permis de faire un point sur les logiciels qui marchent et les outils permettant de faire cours à distance et aussi de **proposer une formation aux collègues qui ne sont pas tous des pro en informatique, sans parler de ceux qui pour des raisons financières ont du mal à s'équiper, sans oublier ceux qui ont été confinés dans des locaux exigus parfois avec leurs enfants.** M. Blanquer envisage de donner une prime aux enseignants pour s'équiper, à suivre donc. On ne saurait se contenter des open badges (badges «Agilité pédagogique Covid19»), médailles virtuelles ou bons points distribués par certaines académies (Poitiers, Montpellier, Nice, ...) aux professeurs qui se sont beaucoup investis dans cette période difficile !

En tous cas, les collègues qui ont continué à enseigner ces derniers mois, ont beaucoup progressé en informatique et ont aussi beaucoup travaillé car passer du présentiel à internet demande un investissement très important et chronophage. Cette expérience a été intéressante pour eux, on espère que cette crise est derrière nous mais il faut être réaliste et s'organiser de façon pérenne pour ce genre de circonstances: on souhaite que les «états généraux du numérique éducatif» prévus les 4 et 5 novembre 2020 soient l'occasion de «poser un diagnostic institutionnel» et de proposer aux collègues des formations aux bonnes pratiques des cours à distance et tout cela avec des outils performants ce qui nécessite des investissements importants de la part des collectivités territoriales ! Il faut se mettre d'accord sur des plateformes fiables et communes, les outils institutionnels ayant rapidement trouvé leur limite !

Point positif du développement des cours à distance : certains cours qui ne sont pas assurés dans tous les établissements (latin par exemple, langues vivantes rares) ou certains suivis de stage nécessitant de gros déplacement pourraient avoir lieu en distanciel.

Autre point positif : les parents ont bien compris qu'enseigner est un métier, pas toujours facile et qu'il est difficile de motiver les élèves.

Bonne rentrée à tous, il s'agit de faire au mieux avec les programmes de l'année antérieure non achevés, des lacunes chez nos élèves et surtout une « déshabitude » pour eux d'aller en classe et de suivre un cours. Et le tout avec un masque ! En cas de dégradation sanitaire, il est probable que certains établissements seront partiellement ou totalement fermés et qu'il faudra se remettre au travail à distance ! Mais personne ne peut prédire l'avenir !

PONCET Françoise

CNGA

**Siège Social et bureaux**  
**63 rue du Rocher - 75008 PARIS**  
**Tél. 06 60 62 02 12**

**courriel : cnga2@wanadoo.fr**  
Statuts conformes à la loi de 1884  
sur les syndicats professionnels,  
déposés le 17-7-1968  
à la Préfecture de la Seine  
et enregistrés sous le n° 14-354

*Président*

**Michel SAVATTIER**

\*

*Présidente-adjointe*

**Françoise PONCET**

Lycée G. Eiffel, Gagny 93

\*

*Secrétaire générale*

**Rime FULCRAND**

Collège J. De Saille, Paris 16e

\*

*Trésorière*

**Cécile FAVREAU SAVATTIER,**

Lycée Aliénor d'Aquitaine,  
Poitiers 86

\*

*Vices Présidentes*

**Chrystel JOTHY**

Collège J. De Saille, Paris 16e

\*

\*

*Présidents d'honneur*

**P. CANONNE, S. CARRAT,**

**M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT,**  
**J.RODOT**

\*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication

M. SAVATTIER

\*

Maquette : **Rime FULCRAND**

Dépôt légal à parution

N° de commission paritaire  
1010 s 07540

ISSN 0293-6003

\*

Ce numéro a été tiré  
à 1000 exemplaires par nos soins

*La reproduction même partielle de textes  
parus dans ce bulletin est formellement  
soumise à l'autorisation préalable du  
Bureau National du CNGA*

# INFORMATIONS ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

## Quelques éléments concernant l'année scolaire 2020-2021



### a) Rappel : Baccalauréat 2020

Ce sont au total 718 000 candidats qui ont pu présenter des notes de contrôle continu lors de cette session : 54 % en séries générales, 21 % en séries technologiques et 25 % en voie professionnelle.

Le taux d'admis est en hausse dans chaque voie :

Pour le **baccalauréat général**, il est de 94,3 % (+ 14,7 points par rapport à 2019). La plus forte hausse est pour la série ES (93,9 %, + 16,2 points), puis S (95,1 %, + 14,8 points) et enfin L (92,4 %, + 10,7 points).

Concernant la **voie technologique**, le taux d'admis est de 89,4 % (+ 13,9 points). La hausse la plus forte est en STMG (+ 15,8 points), pour atteindre un taux d'admis de 87,2 %. Les taux des séries STI2D, STL, ST2S et STHR, tous en hausse d'environ 10 points, atteignent respectivement 91,0 %, 90,6 %, 91,9 % et 95,4 %.

Le taux d'admis du **baccalauréat professionnel** atteint 87,4 % (+ 11,6 points).

Le taux de réussite définitif au baccalauréat 2019, après les rattrapages et la session de septembre, était de 88%. Le record date de 2016 avec un taux de réussite de 88,6 %. La session de 2020 s'apprête ainsi à dépasser largement ce niveau.

### b) Evaluations :

Jean-Michel Blanquer a promis des «outils d'évaluation particulièrement renforcés pour la rentrée» pour les enseignants de tous les niveaux. Dans les évaluations nationales standardisées pour les élèves de CP, CE1, 6<sup>e</sup> et 2<sup>d</sup>, un questionnaire sur la manière dont les élèves ont vécu le confinement sera ajouté aux évaluations nationales de CP, CE1, 6<sup>e</sup> et 2<sup>d</sup>. Aussi, les évaluations de 6<sup>e</sup> et de 2<sup>d</sup> devraient débiter le 14 septembre et se dérouler jusqu'au 2 octobre, soit un peu plus tôt que d'habitude. Les enseignants pourront consulter les énoncés et les réponses de leurs élèves pour mieux savoir sur quoi ceux-ci sont évalués, ce qui n'était pas possible auparavant (contrairement aux professeurs des niveaux CP et CE1). En 6<sup>e</sup>, niveau pour lequel des évaluations «particulièrement robustes» devaient être élaborées selon le ministre, deux nouveaux items font leur apparition : la compréhension de textes longs et sur leur «fluence» (mesure du nombre de mots lus par minute). Le MENJ a également confirmé que les évaluations «ne seront pas obligatoires pour les autres niveaux mais que des items seront mis à la disposition des enseignants pour évaluer leurs élèves s'ils le souhaitent».

**Evaluation de 6<sup>e</sup>** : en mathématiques, l'accent est mis sur la résolution de problèmes et, en français, sur la compréhension de textes longs. En outre, un test de fluence en lecture est désormais ajouté.

**Les évaluations de 2<sup>d</sup>** seront simplifiées et un test spécifique de littérature et numératie (Linu), adapté aux premières années de CAP, sera introduit cette année.

### c) Renforcer l'accompagnement personnalisé.

Pour assurer l'accompagnement personnalisé des élèves, le MEN prévoit «plus d'1,5 million d'heures supplémentaires» et «l'ensemble des moyens de remplacement non utilisés ainsi que les AED (Assistants d'Éducation) en préprofessionnalisation et tous les partenaires de l'École dans le cadre du dispositif 'Devoirs faits' seront mobilisés et concentrés entre septembre et décembre sur cet accompagnement». Les équipes éducatives des collèges devront pouvoir offrir «un parcours de soutien» aux élèves qui éprouvent des difficultés à lire, notamment lors du test de fluence en 6<sup>e</sup>.

Au lycée professionnel, afin de permettre aux élèves de 1<sup>re</sup> et de terminale ainsi qu'à ceux de 2<sup>e</sup> année de CAP de pouvoir renouer avec la pratique dans un cadre professionnel, les conseils d'administration pourront décider d'organiser les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à partir du 7 septembre. Durant la semaine du 1<sup>er</sup> au 4 septembre, les élèves de 2<sup>d</sup> professionnelle et de 1<sup>re</sup> année de CAP bénéficieront d'une période d'intégration.

### d) Calendrier du bac 2021

*En première :*

## INFORMATIONS 2020-2021 (FIN)

- 1<sup>re</sup> session d'épreuves de contrôle continu en cours d'année,
- En juin de l'année de première : épreuves (écrite et orale) de français + 2<sup>e</sup> session d'épreuves de contrôle continu. Les candidats ont connaissance de leurs notes en fin d'année de 1<sup>re</sup>.

### **En terminale :**

- En février/mars: épreuves terminales des deux enseignements de spécialité
- Au mois de juin, 3<sup>e</sup> session d'épreuves de contrôle continu + Grand oral + épreuve terminale de philosophie.



**Remarque :** les lycées perturbés par des blocages qui n'ont pas pu organiser les E3C avant le confinement ont jusqu'à la fin de l'année 2020-2021 pour faire passer les épreuves aux candidats.

### **e) Mesures liées à la situation sanitaire :**

Le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 11 ans lorsque les règles de distanciation ne peuvent être respectées dans les espaces clos ainsi que dans les transports scolaires, nettoyage et aération des locaux. «Dans la mesure du possible, le déplacement des professeurs est privilégié par rapport au déplacement des élèves.» Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, «un plan de continuité pédagogique» sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance. Parallèlement, un travail est réalisé avec les collectivités pour consolider et étendre les environnements numériques de travail (ENT).

## FORMATION DES JEUNES

### **Augmentation du nombre de places pour la formation des jeunes**

Suite à la crise sanitaire, les examens 2020 n'ont pu se dérouler avec des épreuves ponctuelles, le contrôle continu a cependant permis de délivrer les diplômes. On constate que les résultats aux examens ont été particulièrement bons, ce qui induit entre autre un afflux d'étudiants post bac important. Déjà, en 2019-2020 les effectifs dans l'enseignement supérieur étaient en hausse de 1,6 % par rapport à ceux de 2018.

Pour la rentrée 2020, le gouvernement a prévu de programmer 20 500 places supplémentaires de formation qui se répartissent de la façon suivante :

- **5 700 places dans les filières courtes (STS, Sections de Techniciens Supérieurs)** "très sollicitées cette année, en particulier par les bacheliers technologiques et professionnels".
- **6 000 places de formation de type FCIL (Formation Complémentaire d'Initiative Locale) ou CAP en 1 an** pour satisfaire des besoins de réorientation, de spécialisation ou de compléments de formation nécessaires à la préparation à l'entrée sur le marché du travail dans des secteurs professionnels répondant aux besoins des territoires.
- **2 000 "nouvelles formations courtes"**, "en lien avec les universités", favorisant l'orientation et l'acquisition de compétences techniques et professionnelles "seront proposées à la rentrée 2020, avec un développement qui s'amplifiera en 2021".
- **Jusqu'à 4 000 nouvelles places dans les licences**, "eu égard au nombre plus important de bacheliers généraux cette année", dans les filières les plus demandées, "notamment les filières de santé, en lien avec les présidents d'université mais aussi les établissements privés d'intérêt général volontaire".
- **3 800 places pour les formations paramédicales**, dont 2 000 pour les formations en soins infirmiers. Pour ces dernières, "l'État a engagé un dialogue avec les régions".

## REFORME DU LYCEE (E3C)

### E3C (Épreuves Communes de Contrôle Continu) ou EC (Évaluations Communes) : bonnets blancs ou blancs bonnets ?

Après la grève des transports (SNCF et RATP) et avant le confinement, les établissements scolaires ont été perturbés par des mouvements divers de la part d'une partie des enseignants et des élèves pour protester contre les E3C. Notre ministre avait minimisé les perturbations (comme d'habitude, cf. les mouvements de juillet 2019 pour le baccalauréat) et un nombre non négligeable d'établissements n'ont pas été en capacité de faire passer à leurs élèves de première les E3C et ceci après plusieurs tentatives (lycée bloqué, alarme intempestive, ...).

Début juillet, M. Blanquer annonçait un certain nombre de modifications concernant le déroulement de ces épreuves qui rappelons-le, sont du contrôle continu donc des épreuves « maison » et non nationales. En fait les E3C étaient géniales mais nos petits esprits étroits n'avaient pas compris leur intérêt d'où la justification de cette évolution dans la réforme du bac : "Avoir un système encore plus simple, plus facile à comprendre et plus adapté à chaque établissement". Mais le changement de nom correspond-t-il à un changement du principe de ce contrôle continu : nous n'en sommes pas sûrs car elles compteront toujours pour 30 % de la note totale du baccalauréat et seront toujours passées en trois sessions, deux en première et une en terminale. Rappelons aussi que ces épreuves avaient été modifiées une première fois début 2020, les E3C n'auront donc pas passé l'année.

#### Changements à la rentrée 2020 ou plutôt ajustements d'après le ministre :

□ Changement de nom, les E3C deviennent des "évaluations communes", car : cela "traduit le fait qu'il s'agit de devoirs communs réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale".

□ Désormais, ces épreuves ne devront pas excéder 2 heures, afin de pouvoir se dérouler sur un temps de classe classique. Les épreuves terminales, elles, ne devront pas durer plus que 4 heures, "à l'exception des matières comprenant des épreuves pratiques".

□ Les épreuves de langues sont aménagées : le MEN explique que "les deux évaluations communes de langue vivante en terminale durent 1h30 pour l'épreuve écrite et 10 minutes pour l'épreuve orale. Par ailleurs, l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales dure désormais 3h30 pour l'épreuve écrite et 20 minutes pour l'épreuve orale". En outre, "l'évaluation commune de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales qui n'est pas poursuivi en terminale consiste désormais en un oral de 20 minutes".

□ Plus de souplesse est laissée aux lycées dans le calendrier et l'organisation des épreuves afin de mieux adapter le calendrier "à la progression pédagogique dans chaque établissement". Dès lors, "les calendriers des épreuves terminales et de Parcoursup sont désormais publiés en début d'année scolaire" et alors que le ministère fixait jusqu'à maintenant des périodes de passages des épreuves de contrôle continu, désormais, "le calendrier de passation de ces évaluations communes est fixé par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration".

□ Toujours dans l'optique de laisser davantage d'autonomie aux lycées, en "fonction des enseignements concernés, les évaluations peuvent être organisées à des moments différents (jours, semaines)", de même que "plusieurs établissements scolaires peuvent organiser en commun tout ou partie de ces évaluations".

□ La banque de sujets est maintenue, les sujets des nouvelles "évaluations communes" seront, comme c'était le cas pour les E3C, tirés d'une banque nationale de sujets (BNS) qui demeure publique. Nouveauté : les professeurs pourront désormais "indiquer dans la BNS leurs avis sur les

## REFORME DU LYCEE ... (SUITE)



sujets". Les sujets tirés de la BNS ne peuvent pas être modifiés.

- Concernant la correction des copies, qui ne doivent pas obligatoirement être numérisées, elle doit se faire "sous couvert de l'anonymat". En revanche, et même si l'anonymat constitue un garde-fou, il n'est pas écrit que les évaluations écrites doivent être corrigées par un enseignant qui n'a pas suivi l'élève pendant l'année en cours.
- L'élève reçoit sa copie corrigée, "afin de lui permettre de tirer le bénéfice de cette évaluation au cours de sa formation". Toutefois, la note sera alors provisoire : seul le jury est "habilité à prononcer des notes définitives après les travaux de la commission d'harmonisation".
- Évolution des commissions d'harmonisation : elles se tiendront dorénavant en fin d'année de première et de terminale, et non plus après chaque session d'épreuves. Une commission d'harmonisation, qui "dispose d'un exemplaire dûment anonymisé des copies", est en effet "mise en place dans chaque académie" et "se réunit à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal". En fin de première, son travail porte sur les deux premières EC. En terminale, elle doit de tenir avant la fin du mois de juin. La commission d'harmonisation est présidée "par le recteur d'académie ou le représentant qu'il désigne" et est composée "d'IA-IPR et d'enseignants nommés par le recteur d'académie pour chaque session du baccalauréat". La commission doit alors "procéder à la comparaison des notes des évaluations communes et, si nécessaire, à leur révision" en cas "de discordance manifeste" avec le lot de copies ou la moyenne académique par exemple. "En cas de modification survenue sur les résultats des évaluations communes suite aux travaux de la commission d'harmonisation en fin de classe de première, ces résultats harmonisés sont communiqués par l'établissement aux candidats"

### Autres mesures annoncées ne concernant pas les ex-E3C :

- Le renforcement des formations académiques et nationales destinées aux professeurs consacrées aux "évaluations communes" et à la préparation du grand oral.
- "Pour faciliter la mise en place de l'enseignement scientifique en première et en terminale, les professeurs choisiront 3 thèmes sur les 4 inscrits dans le programme de première".
- Un comité des utilisateurs, composé notamment d'inspecteurs, de chefs d'établissement et de professeurs, est mis en place afin de rendre plus fonctionnelles les applications numériques utilisées pour le baccalauréat.
- Mise en place d'une cérémonie de remise de diplôme en début d'année, "dans la mesure du possible" dès cette année. Il s'agit, affirme le ministère, de "solenniser l'étape particulière que constitue le baccalauréat"

Françoise PONCET

Pour rappel, **les modifications de mars 2020** qui à cause de la crise sanitaire n'ont pu être mises en œuvre :

1) « La banque nationale de sujets (BNS) sera ouverte à tous les professeurs pour faciliter le travail commun en vue des propositions de sujets au chef d'établissement ». Dans le cadre du conseil pédagogique, il pourra être "discuté de l'organisation de ce travail et, le cas échéant, être proposé un temps de concertation".

2) Dans un second temps, en avril, la BNS sera accessible "au grand public dès lors qu'un nombre suffisant de sujets par discipline est atteint, ce qui sera le cas pour la plupart d'entre elles". Ainsi, les élèves et leurs familles pourront avoir connaissance des sujets. Le ministre souligne que ceci est "conforme à l'esprit de la réforme dont l'objectif est de valoriser le travail régulier et les progrès des

## REFORME DU LYCEE... (FIN)

élèves".

3) Les épreuves pourront se dérouler, au choix des établissements, à partir du 20 avril, comme initialement annoncé et jusqu'au mois de juin. "Cela assurera aux élèves une durée d'apprentissage suffisante entre les deux séries d'épreuves tout en leur garantissant un accès à leurs copies et à leurs notes avant la mi-juillet", explique Jean-Michel Blanquer. Il souligne que "les établissements disposeront ainsi de davantage de souplesse dans l'organisation de ces épreuves".

4) S'agissant d'évolutions "plus substantielles", telles qu'évoquées au cours des travaux du comité de suivi, "des considérations d'équité ainsi que le respect des informations données aux élèves et à leurs familles empêchent de modifier les règles au cours de l'année", écrit le ministre. Il souhaite cependant que "d'ici la fin de l'année scolaire", les réflexions du comité de suivi puissent "permettre d'avancer des propositions afin de trouver le juste point d'équilibre entre les critères de simplicité et ceux d'objectivité ainsi que de faciliter la mise en œuvre de l'enseignement scientifique".

### **Pour information, concernant la réforme du lycée, l'inspection (IGESR) constate :**

- de "vraies variantes entre académies et établissements" et des "différences dans l'offre de formation et le couplage des spécialités" qui dépendraient des choix des lycées et des CSP des familles (CSP = Catégories Socio Professionnelles donc liées au niveau social et économique des élèves),
- "une ouverture plus grande que les anciennes séries",
- des "différences dans l'offre de formation et le couplage des EDS [enseignements de spécialité] semblent dépendre tout autant de la stratégie des chefs d'établissement pour jouer le jeu de la réforme dans le cadre contraint qui est le leur, que de variables 'lourdes' (comme les CSP des familles ou les caractéristiques propres de l'établissement)",
- que "l'attention est (trop) focalisée sur les EDS, au détriment de l'intérêt porté au tronc commun",
- que le niveau des programmes des enseignements de spécialité est élevé,
- des évolutions du groupe classe qui disparaît au regard du peu d'heures où il est réuni du fait de la diversité des spécialités choisies par les élèves dans une même classe,
- des difficultés liées aux E3C, qui sont un "élément de complexité excessive" et pour lesquels "il semble que se soit instituée une confusion entre la logique de la certification (baccalauréat) et la logique de la formation (notes 'balises'), qui devrait être au cœur de la réforme",
- que le test de seconde est, "en l'état, peu utile et peu utilisable", en plus de connaître des "problèmes de passation",
- des disparités entre établissements sur l'accompagnement à l'orientation, comme l'a souligné la Cour des comptes.

Mission première du professeur

# ENSEIGNER

### Le confinement vu par les personnels de l'Éducation nationale



L'IFÉ (l'Institut Français de l'Éducation) a rendu publique, une enquête sur l'enseignement pendant le confinement et particulièrement sur les conditions de travail des personnels (enseignants, personnels de direction, formateurs...).

Si 70 % des répondants qualifient de "confortables" leurs conditions matérielles durant le confinement, 3,5 % les jugent "précaires". Une pratique professionnelle qui s'est en outre déroulée, pour 20 % des enseignants, 15 % des formateurs et coordinateurs et 10 % des personnels de direction, "en présence de personnes nécessitant un soin ou un accompagnement spécifique, notamment des enfants".

L'IFÉ note une forte évolution, entre le début et la fin du confinement, sur le ressenti des personnels. Ainsi, seuls 40 % des enseignants du primaire et secondaire se sont sentis "à l'aise" dans leur activité professionnelle au début du confinement ; en fin de confinement, ce taux grimpe à 60 %. L'enquête souligne que les formateurs sont "plus à l'aise dès le début du confinement, peut-être grâce à des compétences plus développées pour le travail à distance et avec le numérique". Du côté des personnels de direction et des inspecteurs, la moitié est "mal à l'aise" en début et en fin de confinement. Particularité chez ces personnels : le nombre de "très mal à l'aise augmente de plus de 4 points" entre le début et à la fin, "vraisemblablement à cause des difficultés de mise en œuvre du déconfinement", analyse l'IFÉ.

Quant au bilan que font les personnels de cette période, il s'avère nuancé. Si plus de 60 % "considèrent que cette situation inédite a été une expérience professionnelle plutôt ou très positive", la majorité (71 % des enseignants, 69 % des personnels de direction et inspecteurs, 58 % des formateurs, 44 % des coordinateurs) "déclare une charge de travail plus importante que d'habitude".

Autre conséquence positive : 59 % des enseignants ont "plus fréquemment" entretenu des relations avec les parents d'élève et 64 % des personnels de direction et inspecteurs ont plus souvent contribué au lien avec les familles. De même, 70 % des formateurs ont plus souvent mis en ligne des ressources qu'à l'ordinaire, 67 % des personnels de direction et inspecteurs ont consacré plus de temps à l'accompagnement des personnels et 64 % à coordonner une équipe.

La différenciation pédagogique s'est également trouvée améliorée puisque "56 % des enseignants déclarent avoir davantage adapté leur enseignement à la diversité des élèves". Par ailleurs, les évaluations ont été moins nombreuses. Les points négatifs qui ressortent le plus chez les enseignants sont les difficultés pour suivre les travaux personnels des élèves, la mise en œuvre des activités et l'adaptation des enseignements à la diversité des élèves.

Aussi, la majorité des personnels de direction et inspecteurs ont jugé "plus ardu" de veiller au bon déroulement de l'organisation du travail des élèves, de mettre en œuvre des activités et de veiller à la bonne marche de l'école. En outre, les activités de formation des personnels ont été moins nombreuses, selon les formateurs et les personnels de direction et d'inspection.

L'enquête de l'IFÉ tente également de déceler ce qui a aidé l'activité à distance. Plusieurs éléments sont pointés par les répondants, en premier lieu les compétences d'organisation et de communication/médiation ainsi que la maîtrise des outils informatiques. Les échanges avec les pairs sont également apparus comme un appui, sauf pour les formateurs et les enseignants.



## Oral de titularisation en 2021

Les stagiaires enseignants de l'année scolaire 2020-2021, lauréats du concours 2020, n'ont pas pu tous passer l'oral de leur concours suite aux conditions sanitaires. Le ministère a décidé de "renforcer" le processus de titularisation en fin d'année prochaine en mettant en place un oral.

L'oral prend la forme, "d'un entretien professionnel", qui complète les appréciations des inspecteurs et tuteurs pour la titularisation. Tout en "ne constituant pas une épreuve du concours déportée", l'oral remplit les objectifs suivants :

- "évaluer des compétences habituellement vérifiées lors des oraux", telles que "la capacité d'argumentation", "la capacité réflexive par rapport aux compétences attendues d'un professeur" ou "l'intégration des valeurs de la République" ;
- "avoir de ce fait un caractère probatoire sur la compétence didactique et la capacité comportementale à enseigner durant toute une carrière".

Ainsi, cet entretien professionnel fera partie intégrante de "la procédure de titularisation et interviendra en amont des travaux des jurys de titularisation". Il ne sera en revanche pas sanctionné par une évaluation chiffrée mais par un avis - favorable, réservé, défavorable - assorti obligatoirement d'une appréciation littérale. Il ne nécessitera pas en outre "de préparation spécifique au cours de l'année". Le projet de texte justifie l'instauration exceptionnelle d'un oral de titularisation par le fait notamment que "de nombreux présidents de jury ont fait observer que la suppression des oraux altérerait significativement l'évaluation des compétences nécessaires au recrutement des enseignants".

Ces oraux se tiendront entre mars et juin et seront organisés par les académies. Les membres de la commission en charge de l'entretien "ne pourront participer au jury académique de titularisation pour le même stagiaire", est-il précisé.

Concrètement, l'oral durera 30 minutes, sans temps préalable de préparation ni apport de document. Les 10 premières minutes seront un "temps de présentation" qui "prend appui sur une seule situation professionnelle". Pour un enseignant, par exemple, il s'agira notamment de "décrire ou analyser la façon dont il conçoit et organise les apprentissages des élèves" et "décrire son action dans le contexte de l'équipe pédagogique". Le stagiaire devra également "identifier les éventuelles difficultés qu'il a rencontrées dans cette situation et analyser les réponses qu'il a mises en œuvre pour y remédier".

Après cette première étape s'ensuivra un entretien de 20 minutes qui évaluera notamment «les compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique», «les compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de l'environnement.

# BILAN D'ACTIVITÉ DE JM BLANQUER

## Le bilan des 3 premières années de Jean-Michel Blanquer et ses prochains chantiers

En ce début d'année scolaire et alors que nous sommes dans la deuxième partie du quinquennat de M. Macron, il nous semble opportun de dresser un bilan de l'action de notre ministre. Jean-Michel Blanquer a été nommé en 2017 au gouvernement et confirmé en 2020, il est incontestablement un expert de l'éducation nationale (ancien recteur, ancien directeur de cabinet de Gilles de Robien et ancien Dgesco pendant le quinquennat de Nicolas Sarkozy).

**1) Rappel des premières réformes :** il permet aux communes de revenir aux 4 jours de classe par semaine, il rétablit les parcours bilingues et européens au collège, il prend position en faveur du retour de la dictée, de la mise en place de chorales et de l'interdiction du portable en collège.

### 2) Les principales réformes depuis 3 ans :

- **Dédoublage progressif des classes de CP puis CE1** en REP et REP+.
- **Reforme du bac 2021 et du lycée général et technologique** : les filières sont supprimées au profit d'un tronc commun de culture commune auquel s'ajoutent des enseignements de spécialités en première et en terminale. Le nouveau bac reposera désormais sur un contrôle continu et des épreuves terminales. L'organisation des premières sessions des E3C début 2020 se révèle complexe et lourde et les examens sont perturbés par des opposants à cette réforme, obligeant le ministre à proposer des aménagements début 2020 (voir nos journaux).
- **Réforme de la voie professionnelle** : développement de l'apprentissage dans les lycées professionnels, de nouveaux campus des métiers, des classes de seconde par famille de métiers, de nouvelles grilles horaires pour les enseignements généraux et des modules différenciés en terminale. La réforme démarrée en seconde en 2019, induit une baisse des heures d'enseignement général.
- **Réforme de l'éducation prioritaire** : reportée à 2021 pour la carte des REP, carte des REP+ maintenue. Une concertation est annoncée sur la base du rapport Azéma-Mathiot, qui suggère notamment de confier la gestion des REP aux recteurs.
- **L'articulation des temps scolaires et périscolaires**. Lors de la mise en place du dispositif sport-santé-culture-civisme (2S2C), créé lors de la crise du Covid, Jean-Michel Blanquer a indiqué qu'il voulait ouvrir le chantier de l'articulation des temps scolaires et périscolaires et réfléchir à la place de la culture et du sport à l'école.
- **Évaluation de l'Éducation nationale** : évaluations systématiques des élèves en CP, CE1, 6<sup>e</sup> et 2<sup>d</sup> et installation du "Conseil d'évaluation de l'école", installé en juin 2020, pour organiser l'évaluation du système éducatif et mettre en place l'évaluation des établissements scolaires (en remplacement du Cnesco).
- **Fusion de l'Igen** (Inspection générale de l'Éducation nationale), **l'IGAENR** (Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale), de **l'IGB** (Inspection Générale des Bibliothèques), de **l'IGJS** (Inspection Générale Jeunesse et Sports pour créer l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR)
- **Création du Conseil scientifique de l'Éducation nationale doté d'un pouvoir consultatif**. Composé d'une vingtaine de personnalités reconnues travaillant dans différentes disciplines scientifiques, il peut être saisi sur tous les sujets afin "d'apporter des éclairages pertinents en matière d'éducation".
- **L'EsenESR devient l'IHEEF** (Institut des Hautes Etudes de l'Éducation et de la Formation) afin de "renforcer l'opérateur de formation" des ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'ESRI et "accroître la qualité des formations et renforcer le rayonnement du système éducatif français".
- **Rapprochement des académies** : à l'été 2018, Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal annoncent la fusion de plusieurs académies pour parvenir à une académie par région. Toutefois, un an plus tard, le gouvernement opte finalement pour un rapprochement entre les académies d'une même région académique.

## BILAN D'ACTIVITÉ DE JM BLANQUER (SUITE)

mique, avec un renforcement du rôle des huit recteurs de région.

□ **Loi "Pour une école de la confiance"** : abaissement de l'instruction obligatoire à l'âge de 3 ans, création du Conseil d'évaluation de l'école, obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans, pré-recrutement des enseignants, remplacement des Espé par les Inspé, création d'un "service public de l'École inclusive" et création d'un rectorat de plein exercice à Mayotte. Mais le texte portant sur le rapprochement de l'école élémentaire et du collège (EPLESF) est finalement retiré.

□ **GRH (Gestion des Ressources Humaines)**: Après une première année d'expérimentation, le ministère déploie le dispositif de "GRH de proximité" depuis la rentrée 2019, sur l'ensemble du territoire. Il s'adresse à 1 104 400 personnels en activité (889 300 enseignants et 215 100 non enseignants) et est encore amené à évoluer et à se densifier jusqu'en 2021. Jean-Michel Blanquer fait adopter un schéma directeur pluriannuel (2019-2022) de formation continue pour les personnels de l'Éducation nationale, avec trois objectifs pour améliorer la formation continue des personnels : se situer dans le système éducatif ; se former et perfectionner ses pratiques professionnelles ; être accompagné dans ses évolutions professionnelles.

□ **Promesse de revalorisation salariale**. Jean-Michel Blanquer a promis en 2019 une revalorisation du salaire des enseignants, en partie pour compenser la réforme des retraites. La future loi de finances 2021 doit notamment comprendre une enveloppe de 500 M€ pour la hausse des rémunérations des enseignants. Néanmoins, cette revalorisation devait s'inscrire dans un temps long avec, notamment, une loi de programmation devant aboutir, à la fin, à une enveloppe de plusieurs milliards d'euros. Qu'en sera-t-il après la Covid ?

□ **Des mesures pour les directeurs d'école** : mise en place d'une aide administrative et matérielle, reconnaissance du métier et de sa revalorisation et octroi de décharges supplémentaires.

□ **Nombre de postes** : Jean-Michel Blanquer défend une approche davantage "qualitative" de la gestion des ressources humaines que "quantitative". Les postes augmentent dans le 1er degré mais diminuent dans le 2<sup>d</sup>.

### 3) A venir :

□ Mise en place des enseignements de spécialités en terminale.

□ Nouvelles modalités de contrôle continu (ex-E3C), voir article dans ce journal.

□ La mise en œuvre de la compétence transférée aux régions sur l'information en matière d'orientation.

□ L'obligation de formation des 16-18 ans.

□ La présentation d'un plan global pour les jeunes.

□ Le confinement lié au Covid-19 a été l'occasion d'accélérer le déploiement du numérique éducatif. Ces outils, qui impactent directement les modalités d'enseignement, seront discutés lors des États généraux du numérique, organisés à Poitiers les 4 et 5 novembre. Leur objectif : tirer les enseignements de la crise et "bâtir le numérique éducatif de demain".

### 4) Mouvements sociaux :

□ Jean-Michel Blanquer a fait face à plusieurs mouvements lycéens et enseignants : le mouvement #Pasdevague et celui des Gilets jaunes fin 2018, les manifestations contre la réforme des retraites fin 2019-début 2020 et les protestations contre les E3C (année scolaire 2019-20).

□ La gestion de la crise du Covid par le ministre a fait l'objet de critiques : il a plusieurs fois exposé des décisions (comme la non-fermeture des écoles ou l'évolution du protocole sanitaire), contredites ensuite par le chef du gouvernement ou le président de la République (voir nos éditos des 2 précédents journaux). Cette période a été perçue comme épuisante pour les acteurs, comme les chefs d'établissement par exemple qui "ne supportent plus d'apprendre les directives ministérielles par voie de presse, suivies de recommandations sanitaires à mettre en place du jour pour le lendemain".

## HEURES SUPPLEMENTAIRES ANNUALISÉES (HSA)

### Évolution du nombre d'HSA effectuées par les professeurs

La hausse des HSA entre 2018 et 2019 concerne tous les niveaux de formation à l'exception des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles)». C'est le constat que fait la Depp, dans une note sur les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2019 dans le second degré. Alors que le nombre d'HSA avait déjà augmenté de 4,5 % entre 2015 et 2018, celle-ci s'est donc poursuivie en 2019, année marquée par la mise en œuvre de la deuxième heure supplémentaire «non-refusable».

39 % des enseignants ont davantage fait d'HSA en 2019 qu'en 2018, même si le chiffre est à nuancer puisque, dans le même temps, 31 % en ont fait moins. En moyenne, en 2019, un enseignant a effectué 1,6 HSA (1,9 pour les hommes, 1,5 pour les femmes). En outre, parmi les enseignants éligibles, 78 % des hommes et 74 % des femmes ont fait au moins une HSA tandis que 27 % des hommes et 20% des femmes en ont réalisé 3 et plus. La part des enseignants réalisant 2 HSA et plus a augmenté de 3 points entre 2018 et 2019 (42 % contre 39 %).

Ainsi, en collège, hors éducation prioritaire, le nombre d'HSA a augmenté de 8 %, de 14 % en REP et de 21 % en REP+. À ce niveau de formation, ce sont désormais 34 % des enseignants éligibles qui font au moins 2 HSA contre 30 % en 2018. Après le collège, «c'est pour les formations professionnelles en lycée que l'augmentation des HSA est la plus sensible», remarque la Depp, où 46 % des enseignants ont réalisé, en 2019, 2 HSA ou plus contre 43 % en 2018.

En lycée GT, la hausse du nombre d'HSA est de 1,8 %. Cette hausse s'explique en partie par la réforme du lycée, selon la Depp. En effet, «suite à la réforme, les enseignants de physique-chimie et de biologie-géologie ont eu davantage d'heures à assurer en première générale», assure la note, en raison essentiellement de la création de l'enseignement scientifique ainsi que des enseignements de spécialité «physique-chimie» et «sciences de la vie et de la Terre». Les enseignants d'anglais ainsi que ceux de philosophie sont aussi ceux ayant le plus augmenté leur nombre d'HSA, ces derniers en raison notamment de l'apparition de la spécialité «humanités, littérature et philosophie». En revanche, avec la suppression de la filière ES, les enseignants de SES ont fait moins d'HSA.

**Remarque** : en fait, la réforme du lycée fait perdre des postes dans les établissements, les esprits chagrins diront plutôt font faire des économies. La suppression de postes peut induire quelques heures résiduelles non pourvues ce qui entraîne quelques HSA supplémentaires pour les collègues

## INSERTION PROFESSIONNELLE DES TITULAIRES DE CAP

Dans un article paru dans la revue Éducation & Formation publiée le 31 janvier 2019 par la Depp (La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), Marine Guillerm et Anna Testas tentent d'expliquer la meilleure insertion professionnelle des apprentis diplômés du CAP par rapport à leurs camarades de la voie scolaire.

### Résumé de leur étude :

- En 2018, sept mois après leur sortie de CAP, 63 % des apprentis sont en emploi contre 32 % des lycéens professionnels.
- La sélectivité de l'apprentissage expliquerait pour partie le bon niveau d'insertion professionnelle.
- Cette meilleure insertion s'expliquerait "en partie aussi par les avantages de la formation en entreprise"

## INSERTION PROFESSIONNELLE DES TITULAIRES DE CAP

tels que l'acquisition d'un réseau professionnel ou d'un savoir-être. Ainsi, "l'apprentissage préparerait mieux à l'insertion professionnelle".

□ "L'apprentissage accueille moins de filles, moins d'élèves issus de familles immigrées et davantage d'enfants d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise". De plus, les apprentis sont moins souvent issus de classes Segpa.

□ "Les élèves ayant un sentiment d'efficacité personnelle dans la sphère sociale plus élevée ont davantage de chances d'entrer en apprentissage plutôt que dans la voie professionnelle scolaire" comme ceux dotés de meilleures compétences socio-comportementales. Ainsi les apprentis "se sentent davantage capables de créer et de maintenir des relations sociales". Cette compétence pourrait "favoriser leur insertion professionnelle" comme elle a "joué sur leur orientation".

□ Autre caractéristique des apprentis : ils présentent une moindre motivation à l'école. Cela est d'ailleurs "souvent cité comme motif d'orientation vers l'apprentissage". Ainsi, l'apprentissage pourrait "sélectionner les élèves les plus motivés pour poursuivre dans cette formation" et "dotés d'une meilleure aptitude à la recherche d'emploi". Ces deux éléments, influence du "sentiment d'efficacité personnelle" dans le domaine social et motivation à l'école, sont "surtout valables pour les filles, qui sont confrontées à "une plus forte sélectivité dans les spécialités vers lesquelles elles s'orientent majoritairement".

□ La probabilité d'obtenir le CAP est cependant moins élevée pour les apprentis même s'ils sont également dotés d'un meilleur niveau scolaire que les élèves de CAP de la voie scolaire.

## EVALUATION DU CHEF D'OEUVRE EN BAC PRO

### Conditions d'évaluation du chef-d'œuvre en baccalauréat professionnel

Le chef-d'œuvre est une nouvelle modalité d'évaluation introduite par la réforme de la voie professionnelle. Il s'agit d'une "réalisation concrète qui marque un aboutissement des talents et des compétences de l'élève dans sa spécialité" qui peut être réalisé "de manière individuelle ou collective avec le concours des professeurs", selon le ministère. Il sera préparé en 2 ans (56 heures en première et 52 heures en terminale). Le chef-d'œuvre, réalisé sur les années de première et de terminale, sera évalué pour la première fois lors de la session 2022 du baccalauréat.

Le déroulement de l'épreuve orale "qui se tient dans l'établissement ou le CFA du candidat" :

- **5 minutes de présentation du chef-d'œuvre ;**
- **10 minutes d'échange avec les organisateurs.**

L'évaluation orale sera réalisée par une commission "composée d'un professeur d'enseignement professionnel et d'un professeur d'enseignement général" et l'un d'eux devrait "être un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef-d'œuvre". Les élèves et apprentis des établissements d'enseignement privé hors contrat et des centres d'apprentis non-habilités à pratiquer le CCF seraient "intégralement évalués au cours de l'oral de présentation du chef-d'œuvre." Le chef-d'œuvre devrait représenter 10 % de la note totale du baccalauréat.

Les compétences évaluées seraient "les capacités d'autonomie [de l'élève], d'analyse et de transposition de l'expérience vécue à travers le chef-d'œuvre dans sa future démarche professionnelle", selon la note de présentation. Le coefficient affecté au chef-d'œuvre est plus important qu'en CAP (diplôme pour lequel les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre ont déjà été présentées : il correspondra à 10 % du total des coefficients de chaque spécialité de baccalauréat professionnel. "Le candidat qui échoue au diplôme et se présente de nouveau à la session suivante ne conserve pas la note recueillie au chef-d'œuvre".

### Des chercheurs évaluent les apports de l'EMC (Enseignement Moral et Civique) sur les compétences et sur les comportements des élèves

Quel regard les élèves portent-ils sur l'éducation à la citoyenneté ? Quelles sont leurs opinions vis-à-vis des valeurs portées par une démocratie ? Ce sont deux des questions que se sont posées les auteurs du rapport intitulé "éducation à la citoyenneté et compétences citoyennes des collégiens et lycéens". Publié en septembre 2019, ce rapport était destiné au Cnesco<sup>(1)</sup>, avant qu'il ne soit supprimé.

Les données sur lesquelles les chercheurs ont travaillé ont été collectées en 2017-2018 auprès de 16 000 collégiens et lycéens interrogés par le biais d'un questionnaire écrit. "Nous nous sommes centrés sur le comportement des élèves", précise Sophie Morlaix, un des deux auteurs. L'étude permet ainsi de voir quels sont leurs rapports avec les institutions et la société, quels sont les savoirs qu'ils ont acquis avec l'EMC, quelles sont leurs opinions par rapport aux valeurs portées par la démocratie ou encore quelle est leur éthique citoyenne (dans leur usage des réseaux sociaux par exemple).

**Premier constat :** "Il y a une sorte de consensus sur les valeurs portées par la démocratie", dit Sophie Morlaix. C'est vrai, par exemple, sur les droits qui doivent être les mêmes pour tous. Cependant, "les jugements de valeur sont un peu moins en adéquation avec les valeurs de la démocratie quand les jeunes sont d'une origine sociale défavorisée", ajoute-t-elle.

**Deuxième constat :** il existe, sur l'éthique citoyenne, "un relatif consensus sur ce que sont des attitudes acceptables et des attitudes qui ne le sont pas", dit Sophie Morlaix. Globalement, les jeunes "n'acceptent pas les comportements qui portent préjudice à l'autre", mais ils sont plus tolérants sur des pratiques légalement interdites ou encadrées dès lors qu'elles ne portent pas préjudice à autrui.

**Troisième constat :** "La confiance envers l'institution diminue au fur et à mesure que les jeunes grandissent", dit Sophie Morlaix. Elle est cependant à géométrie variable. Ainsi, la confiance envers les forces de l'ordre, l'armée et la justice est forte, alors qu'elle est très faible pour les partis politiques. La confiance dans l'institution est, de plus, "assez faible chez les jeunes" relevant de l'éducation prioritaire ou qui sont scolarisés en lycée professionnel.

**Quatrième constat :** "Même si les jeunes ont peu confiance envers les institutions politiques, ils déclarent majoritairement vouloir aller voter quand ils seront majeurs" dit la chercheuse. Les trois quarts d'entre eux, de plus, se projettent volontiers au sein d'une association. Leur engagement passerait par des actions bénévoles ou par des engagements collectifs, type manifestation et pétition, plutôt que dans la politique.

**Cinquième constat :** "Sur les questions d'égalité femmes-hommes, si dans l'ensemble les jeunes ont une vision assez équitable du niveau des rémunérations et du partage des tâches domestiques, nous avons quand même été interpellés", dit Sophie Morlaix. "10 % des répondants sont dans l'extrême inverse. Ils estiment qu'il est très bien de séparer les rôles entre les hommes et les femmes. Ils pensent qu'il est normal que les femmes soient moins payées que les hommes dans la mesure où elles travailleraient moins. Cette part, 10 %, se retrouve dans tous les milieux sociaux et dans toutes les classes d'âge."

## EVALUATION DE L'EMC SUR LES COMPÉTENCES DES ELEVES (FIN)

**Sixième constat :** "Dans l'ensemble, les élèves disent que l'éducation morale et civique leur apporte des connaissances, sur le fonctionnement des institutions, sur le processus électoral, sur les valeurs de la vie en société, sur les droits de l'homme... Mais il y a des différences entre les établissements. Les jeunes en éducation prioritaire trouvent les contenus très utiles." C'est moins le cas pour les jeunes issus de milieux plus favorisés.

**Septième constat :** l'EMC a un impact sur le climat dans l'établissement. "Les élèves disent qu'on les incite davantage à s'engager", à travers des actions collectives parfois valorisées par une bonification de note affectée par exemple en histoire-géographie. Ainsi, "plus de la moitié des collégiens sont impliqués dans un projet citoyen chapeauté par un professeur", dit le rapport.

"Certes, nous n'avons pas d'éléments de comparaison avec les pratiques avant 2015, conclut Sophie Morlaix. Mais "la grande mobilisation pour les valeurs de la République" semble avoir donné une grande visibilité à l'éducation civique. "Tous les enseignants y apportent une grande attention alors que c'était quelque chose de marginal dans l'enseignement, dit la chercheuse. Il y a eu un vrai électrochoc, un vrai déclic."

**Remarque :** au bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020, on note que l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire et du collège est abrogé et est remplacé par les annexes du 30 juillet 2020 pour application au 1er septembre 2020.

<sup>(1)</sup> Le Conseil national d'évaluation du système scolaire

## ENSEIGNEMENT DES LANGUES

### **Bilan mitigé, la France "aurait rattrapé son retard" selon le Cnesco qui présente 10 propositions**

"Longtemps à la traîne dans l'investissement national dans l'enseignement des langues étrangères, la France a aujourd'hui largement rattrapé son retard", assure le Cnesco<sup>(1)</sup>, le 10 avril 2019, lors de la présentation de son évaluation sur les langues vivantes étrangères dans l'école française. En effet, le pays a été parmi les derniers en Europe à dispenser l'enseignement des langues à l'école primaire (**introduit officiellement en 2002**), **"alors que les pays d'Europe du nord et de l'est avaient commencé dès les années 1960 et 1970"**.

**Aujourd'hui, avec l'apprentissage d'une première langue dès le CP et d'une deuxième langue dès la 5<sup>e</sup>, "la France fait partie des pays ayant le plus d'heures d'enseignement des langues durant la scolarité obligatoire"**, poursuit le Cnesco. Il ajoute que "l'offre de langues en France est l'une des plus larges d'Europe" et que "les enseignants français font partie des enseignants européens qui effectuent le plus de mobilité à l'international".

Toutefois, "les dispositifs visant à enseigner une discipline en langue étrangère sont encore peu développés". Le Cnesco relève aussi que la France, contrairement à la moitié des pays européens, **"n'impose pas l'anglais comme langue obligatoire"**. De plus, "les enseignants du primaire sont principalement des enseignants généralistes, comme dans beaucoup de pays d'Europe, qui ressentent une crainte à enseigner les langues", note le Cnesco.

"Au-delà des idées reçues, souvent trop noires", la présidente du Cnesco, Nathalie Mons, dresse "un bilan

## ENSEIGNEMENT DES LANGUES (SUITE)



tempéré" de l'enseignement des langues vivantes en France. Certes, selon une étude Surveylang<sup>(2)</sup> commandée par la Commission européenne auprès d'élèves âgés de 14 à 16 ans, la France "se situe dans les derniers rangs des pays européens". Il est toutefois à noter que cette étude remonte à 2011. "Les comparaisons internationales sont très rares", regrette en effet le Cnesco. Les élèves français n'étaient alors que 23 % à atteindre le niveau attendu fixé par le cadre européen commun de référence en fin de collège (A2), contre 41 % de moyenne pour l'ensemble des pays.

**Le Cnesco relève aussi la difficulté des élèves à rédiger ou à s'exprimer à l'oral.** Ainsi, en fin de collège, trois élèves sur quatre ne sont pas capables de produire une langue globalement correcte, selon une étude Cedre<sup>(3)</sup> de 2016. Toutefois, en compréhension de l'écrit, les élèves de primaire français "ont globalement de bons résultats" et ont "fortement progressé par rapport à 2010". Ainsi, "en 2016, seuls 22 % des élèves rencontrent des difficultés en compréhension de l'écrit en fin de primaire (contre 26 % en 2010 et 41 % en 2004)". De la même façon, le taux d'élèves en difficulté en compréhension écrite en anglais au collège est passé de 48 % en 2010 à 32 % en 2016.

Le Cnesco note aussi que, "face à des injonctions régulièrement en mutation, les enseignants de langues étrangères du secondaire n'ont pas toujours bénéficié de la formation continue nécessaire à l'évolution de leurs pratiques". "Il en résulte une mise en œuvre lacunaire de l'actuelle approche pédagogique, dite approche actionnelle, et dont la mise en œuvre défailante dans les classes "a pu éloigner une partie les élèves d'une réflexion explicite sur l'étude de la langue (grammaire, lexique...)"

**Voici les 10 recommandations "phares" du jury de la conférence de consensus intitulée "de la découverte à l'appropriation des langues vivantes étrangères : comment l'école peut-elle mieux accompagner les élèves ?"**, organisée par le Cnesco et par l'Ifé<sup>(4)</sup> les 13 et 14 mars 2019. Ce jury, constitué en décembre 2018, regroupe 18 acteurs de terrain (enseignants, élèves, parents d'élèves, personnel de direction, conseiller pédagogique, inspecteurs, formateur, représentants d'un campus des métiers et d'une association d'éducation prioritaire).

- 1) Travailler sur l'oral de manière progressive de la maternelle jusqu'au lycée,
- 2) Guider les élèves vers l'autonomie, en s'appuyant notamment sur les outils numériques,
- 3) Créer des ponts entre les différentes langues et cultures par la mise en relation de différentes langues,
- 4) Évaluation : reconnaître un "droit à l'erreur" et mieux cibler les compétences réelles des élèves,
- 5) Proposer des cours de langues d'une durée plus courte mais plus régulièrement : des séances quotidiennes de 20 minutes au primaire, de 45 minutes au collège,
- 6) Amplifier, sur le temps scolaire, l'exposition aux langues étrangères, notamment en proposant une autre matière enseignée en langue étrangère ou en ouvrant, sur la base du volontariat, les dispositifs bi-langues, sections internationales et européennes à tous les élèves,
- 7) Favoriser la mobilité internationale de tous les élèves et des enseignants,
- 8) Redonner une place à l'enseignement explicite des langues : depuis une trentaine d'années, l'enseignement des langues se fait majoritairement de manière implicite, c'est-à-dire en s'appuyant sur une utilisation naturelle de la langue telle qu'elle se fait en dehors de l'école,
- 9) Construire un «programme lexical» national afin de lister les mots que les élèves doivent maîtriser et ainsi uniformiser le vocabulaire présent dans les manuels scolaires,
- 10) Repenser le recrutement et la formation des enseignants en langues : le jury propose notamment la création d'une «option langues» au concours de recrutement des professeurs des écoles, et des enseignants du second degré.

Françoise PONCET



## ENSEIGNEMENT DES LANGUES (FIN)

(1) Conseil national d'évaluation du système scolaire

(2) Groupe constitué de huit organisations spécialisées dans les domaines de l'apprentissage des langues ayant réalisé l'enquête européenne sur les compétences langagières (ou ESLC)

(3) Cycle des Évaluations Disciplinaires Réalisées sur Échantillons

(4) Institut Français de l'éducation

### Point sur le moral des professeurs de langues :

1. Le nouveau baccalauréat avec l'abandon des séries défavorise le choix d'une spécialité LLCER (Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales). Il y a une réelle perte d'attractivité pour les langues vivantes autres que l'anglais.

2. Les réformes fréquentes les démotivent et ont des conséquences néfastes au niveau des effectifs, des horaires et de leurs services qui s'étalent sur plusieurs établissements pour obtenir un temps complet (avec parfois un complément en école élémentaire ou en lycée professionnel).

3. Les DHG étant contraintes, priorité aux spécialités les plus demandées, les options les moins populaires ne sont pas priorisées.

4. Programme de la spécialité LLCER difficile entraînant une grosse somme de travail pour les collègues avec le risque que cette spécialité soit abandonnée en terminale avec pour conséquences des heures professeurs en moins et donc des postes supprimés.

5. La situation est critique pour la troisième langue vivante (LVC) : en effet, si la réforme permet aux élèves de conserver cette langue, elle compte de manière très minime dans les épreuves du baccalauréat (0,89% de la note totale). Les remontées des associations de professeurs de langues régionales font état d'une crise des motivations et de la fermeture de classes.

6. Quant au collège, une baisse de niveau est ressentie par les enseignants : 60,5 % des professeurs considèrent que le niveau des élèves en fin de 3<sup>e</sup> a régressé par rapport à avant la réforme de 2016. Celle-ci a introduit la LV2 en classe de 5<sup>e</sup> à raison de 2 heures et demie par semaine mais réduit l'horaire de LV1 en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> à 2 heures et demie. Les enseignants interrogés justifient cette régression par le comportement des élèves (75 % d'entre eux), la taille des groupes (61% d'entre eux) et la nouvelle répartition des horaires (60,5%).

**Préfon** Retraite  
Complémentaire et Nécessaire

Retraite du Service Public !

Compléter ma retraite en baissant mes impôts, c'est possible ?

The advertisement features a man's face with a surprised expression. A red box contains the text 'Retraite du Service Public !'. A speech bubble contains the text 'Compléter ma retraite en baissant mes impôts, c'est possible ?'. The background is light blue and green.

### Une enquête qui révèle l'inadéquation des aspirations des jeunes avec le monde du travail

L'orientation des élèves est un sujet qui concerne désormais les établissements scolaires et particulièrement les professeurs (cf. article UA 368 page 8). Cependant, la Depp qui s'appuie sur les données récoltées par l'évaluation Pisa 2018 auprès de jeunes de 15 ans, met en lumière la "concentration" des aspirations professionnelles sur quelques métiers, des choix souvent en décalage avec la réalité du marché du travail.

Depuis 2000, alors que le monde a "connu des changements majeurs", les carrières auxquelles aspirent les jeunes ont "peu changé", relève l'OCDE. Elles se sont même "encore concentrées sur un plus faible nombre de domaines". Ainsi, en 2018, 47 % des garçons et 53 % des filles de 15 ans de 41 pays et territoires (ceux qui participent au Pisa depuis 2000) indiquent vouloir travailler dans l'un des 10 métiers les plus fréquemment cités (Les métiers les plus cités par les filles en 2018 sont dans l'ordre : docteurs, professeurs, business managers, avocats, infirmiers et sages-femmes, psychologues, designers, vétérinaires, officiers de police, architectes. Les métiers les plus cités par les garçons sont : ingénieurs, business managers, docteurs, professionnels des TIC, métiers du sport, professeurs, officiers de police, mécaniciens pour véhicules motorisés, avocats, architectes). Cette proportion a augmenté de 8 points pour les garçons et de 4 pour les filles depuis 2000. En France, toutefois, la tendance est inverse : cette proportion s'élève à 40 % des garçons et 43 % des filles en 2018, soit une baisse de 4 et 10 points depuis 2000.

L'OCDE relève d'importantes disparités d'un pays à l'autre. En France, en Suisse ou en Allemagne, les aspirations des jeunes sont moins concentrées qu'en Indonésie, par exemple. Pour l'organisation, "cela reflète la force du système d'orientation et l'exposition à une variété de professions dans ces pays, permettant aux jeunes de faire des choix en étant informés".

"Il semble que les signaux du marché du travail ne parviennent pas à atteindre les jeunes : des métiers accessibles, bien payés et avec un futur ne semblent pas attirer leur attention", relève l'OCDE. Ceux-ci seraient plus intéressés par les "métiers du XX<sup>e</sup> siècle, voire du XIX<sup>e</sup>". Pire, "de nombreux jeunes, particulièrement ceux issus de milieux sociaux désavantagés, prévoient d'exercer des métiers qui présentent un risque élevé d'être automatisés". En conclusion des choix d'orientation en décalage par rapport aux métiers du futur.

En France, 40 % des métiers que les élèves de milieu social favorisé et 45 % des métiers que les élèves de milieu social défavorisé veulent exercer risquent d'être automatisés. Globalement, "39 % des métiers cités par les participants à l'enquête dans les pays de l'OCDE risquent d'être automatisés d'ici 15 ans". Néanmoins, "les carrières les plus populaires, selon les jeunes, comme les professions de la santé du social, de la culture et du droit, sont moins concernées par l'autonomisation".

Les jeunes obtenant de bons résultats mais issus des milieux sociaux les plus désavantagés ont quatre fois moins de chances d'afficher des aspirations élevées pour leur orientation que leurs camarades aux résultats similaires mais issus des milieux sociaux les plus privilégiés.

L'organisation en est persuadée, c'est "grâce aux systèmes d'accompagnement à l'orientation professionnelle et l'implication avec le monde professionnel que les problèmes" soulevés "peuvent être résolus". Andreas Schleicher, à la tête de la direction de l'éducation à l'OCDE, insiste sur le "besoin pressant pour un accompagnement à l'orientation professionnelle de grande qualité, à la fois pour les jeunes et pour les adultes", dans le rapport. Le **CNGA- CFE CGC** espère que l'information proposée par les établissements suite à la réforme du bac, permettra cet accompagnement de qualité.

## Personnel. Carrière

### **BO n° 30 du 23-07-2020**

• Echanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2021-2022

note de service du 19-6-2020

• Séjours professionnels à l'étranger - Programme Jules Verne pour l'année scolaire 2021 - 2022 note de service du 19-6-2020

• Enseignants du second degré - Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2021 note de service du 2-7-2020

### **BO n° 28 du 10-07-2020**

• Circulaire de rentrée 2020 du 10-7-2020

## Enseignement

### **BO spécial n°6 du 31-07-2020**

#### **Baccalauréat général et technologique**

- Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 note de service du 23-7-2020

- Évaluations communes d'histoire géographie à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat note de service du 23-7-2020

- Évaluations communes de langues vivantes A et B à compter de la session 2021 note de service du 23-7-2020

- Nature et durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 : modification arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020

#### **Baccalauréat général**

- Évaluations communes pour l'enseignement scientifique à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat note de service du 23-7-2020

- Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2021 note de service du 23-7-2020

- Programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale : modification arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020

#### **Baccalauréat technologique**

- Évaluations communes de mathématiques à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat technologique note de service du 23-7-2020

### **BO n° 31 du 30-07-2020**

• Programmes d'enseignement - Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), cycle de consolidation (cycle 3) et cycle des approfondissements (cycle 4) : modification arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020

### **BO n° 30 du 23-07-2020**

• Baccalauréat professionnel - Unités générales du baccalauréat professionnel et modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020

• Classe de première de la voie générale - Programme d'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales : modification arrêté du 8-7-2020 - J.O. du 21-7-2020

• Classe terminale de la voie générale - Programme de l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales :

modification arrêté du 8-7-2020 - J.O. du 21-7-2020

• Baccalauréats général - Programme de l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales en portugais à titre expérimental en classe terminale de la voie générale arrêté du 10-7-2020 - J.O. du 21-7-2020

• Baccalauréats général et technologique - Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - portugais en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 note de service du 10-7-2020

• Lycées généraux, technologiques et professionnels - Adaptations des programmes d'enseignement d'histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour les classes de seconde et de première des lycées généraux et technologiques, les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et les classes de seconde professionnelle arrêté du 10-7-2020 - J.O. du 21-7-2020

### **BO n° 28 du 10-07-2020**

• Baccalauréats général et technologique - Livret scolaire : modification arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 5-7-2020

### **BO n° 27 du 2-07-2020**

• Double délivrance - Diplôme du baccalauréat et du diplôme du Baccalauréat : modification arrêté du 17-6-2020 - J.O. du 23-6-2020

Rime FULCRAND

## Cotisations syndicales 2020-2021

Pensez à renouveler votre cotisation syndicale pour l'année scolaire 2020-2021 pour ceux qui cotisent par année scolaire. Pas d'augmentation pour l'année scolaire 2020/2021.

Nous voulons ainsi témoigner notre solidarité vis-à-vis des collègues qui subissent depuis plusieurs années une baisse de pouvoir d'achat.



# Cotisation annuelle 2020-2021



Pensez à son renouvellement et à joindre le bulletin d'adhésion rempli.

Pour toute question concernant les cotisations vous pouvez joindre notre trésorière par mail : rime.fulcrand@gmail.com ou lui écrire :

Trésorerie CNGA 14 rue du Lion 93 140 Bondy

Pour tout paiement par chèque , veuillez le libeller à l'ordre du **CNGA** .

M M<sup>me</sup> NOM : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Date de naissance .....

ACADEMIE DE : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ...../...../...../...../.....

MAIL:.....@.....

MAIL Personnel : .....@.....

SITUATION : PLP  Certifié  Agrégé  PE  CPE

Contractuel  Agent  Autres .....

DISCIPLINE : .....

Échelon ..... depuis le .....

Classe normale  Hors classe  Classe exceptionnelle

ETABLISSEMENT : .....

VILLE : .....

DEJA ADHERENT EN 2019/2020  SYNDICALISATION NOUVELLE

DATE : ...../...../.....

SIGNATURE :

Échelon	PLP, Certifié, Agrégé, PE, CPE	
	Montant à payer	Coût réel après impôt
1	94	31
2	124	42
3	129	44
4	136	46
5	140	47
6	149	51
7	156	53
8	164	56
9	174	59
10	186	63
11	198	67
<b>Hors classe</b>		
1	155	57
2	169	55
3	181	61
4	191	65
5	206	70
6	218	74
<b>Classe Exceptionnelle</b>	229	78
<b>Contractuels</b>	100	34
<b>Sans solde</b>	18	6
<b>Retraités</b>	85	29
<b>Stagiaires</b>	88	30
<b>Ag. Territoriaux A, B, C</b>	121 – 88 - 66	41 – 30 - 22

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier. Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 63 rue du Rocher - 75008 PARIS